

FÉV 2016

NAMUR MAGAZINE

Périodique d'information de la Ville de Namur #89



CAMÉO : L'ÉCRIN ET L'ÉCRAN

LE BUDGET COMMUNAL

L'ABC DU VIVRE ENSEMBLE

édito

Chers Namurois,

C'est avec un plaisir sincère, qu'au nom du Collège communal, je vous adresse ces quelques mots en ce début d'année 2016, en vous la souhaitant teintée de multiples instants de bonheur. Les diverses activités qui parsèmeront les semaines qui viennent seront une belle opportunité de cueillir ces instants de plaisir à partager.

Le cinéma Eldorado, qui semble promis à la vente par ses propriétaires privés, risque (à notre grande tristesse !) de tourner une page de l'histoire namuroise au moment où de nouvelles aventures vont se vivre de l'autre côté du passage Saint-Joseph, grâce à l'investissement de la Ville et l'engagement de l'asbl Les Grignoux. Après de nombreuses années d'attente, voici que le Caméo ouvre en effet à nouveau ses portes aux amoureux de cinéma, offrant notamment aux films d'auteur un nouvel écrin de diffusion. C'est tout le quartier des Carmes qui va revivre, en attendant un prochain chantier destiné à en améliorer l'image et l'accès ; celui de la rénovation de la galerie Wérenne (en face de la gare).

Le cœur de ville doit battre avec justesse, au rythme des habitants et commerçants, dans un travail permanent de cohésion sociale. C'est la raison pour laquelle la Ville souhaite envoyer un signal additionnel à ceux qui se rendent coupables d'incivilités. De nouvelles sanctions administratives (amendes) seront réclamées à ceux qui ne comprennent visiblement pas l'importance de la vie en société et du respect des autres et de notre environnement. De nouvelles brigades verront le jour pour le rappeler. La Police poursuivra par ailleurs son action de terrain pour garantir la sécurité de tous dans les quartiers et parcs, sans oublier nos villages.

D'ici avril, le printemps aura montré le bout de son nez. Avec lui, la vie va à nouveau éclore. Namur sera bercée de poésie et de tendresse, dévoilant combien les chantiers mis en œuvre sont amenés à façonner sa beauté. Belle lecture !

Maxime Prévot
Bourgmestre en titre

Le Caméo © B. Demazy



Édito	3
Actualités	4
Conseil communal	
Théâtre de Verdure et Stade des jeux : classés !	
Namur'Elles	
Européades	
Parcours Papier	
Le dossier	8
Comprendre le budget communal 2016	
En images	11
Patrimoine	12
Namur, la ville aux cent clochers	
Société	14
Sanctions administratives : l'abc du vivre-ensemble	
En bref	17
Infrastructures	19
Le Caméo : l'écrin et l'écran	
Smart	20
L'innovation à Namur, le brainstorming permanent	
En chiffres	21
Culture	22
Chambres avec vues : les artistes namurois s'invitent chez vous	
Chronique	24
Ce que les lieux disent	
Roman de Ville	25
La Confluence : un site, cinq projets	
Travaux de voirie	26
Le collecteur de Malonne	
Entretien des voiries	

Agenda — Encart central détachable
du 15 février au 15 avril 2016

Namur Magazine n°89 – Février 2016

Éditeur responsable : Ville de Namur à 5000 Namur

Directeur général : Jean-Marie Van Bol

Rédactrice en chef : Céline Van Rompaye

Tél : 081 24 86 78 – fax : 081 24 63 31

namurmagazine@ville.namur.be | www.ville.namur.be

Collaborateurs : Jean-Louis Antoine, Pascale Renard, Valérie Sacchi

Photos : Benoît Demazy, Philippe Lavandy, Jacques Leurquin

Réalisation : Caudalie communication

Régie publicitaire : Sponsor One (081 73 68 90)

Tirage : 60 000 exemplaires distribués gratuitement dans tous les foyers namurois.



Découvrez également le Namur Magazine sur votre tablette, ipad ou smartphone en téléchargeant l'application « Namur » sur Play Store ou Apple Store.

STADE DES JEUX ET THÉÂTRE DE VERDURE : CLASSÉS !



Fin novembre, le Stade des Jeux, hors esplanade, et le Théâtre de Verdure ont été classés comme monuments. Cette procédure régionale reconnaît officiellement la valeur patrimoniale d'un bien et l'intérêt de son maintien et de sa conservation.



Différents types de classement existent : monument, site, site archéologique ou ensemble architectural. S'il ouvre le droit aux subsides pour les travaux de conservation et de restauration, le classement d'un monument ou d'un bâtiment impose également des conditions, notamment liées aux techniques utilisées, et ce pour tous les travaux qui y sont menés.

Dans le cadre du Stade des Jeux et du Théâtre de verdure, c'est l'ingéniosité du programme architectural, l'innovation technique de la construction et sa spécificité stylistique qui lui ont valu ces mesures de protection. Inauguré en 1910, le bâtiment –déjà innovant pour son époque, donc - est l'œuvre de l'architecte Georges Hobe. Côté pile, le Stade des Jeux est une construction monumentale

composée de tribunes couvertes et de gradins sur neufs niveaux (4.000 places) face à une vaste esplanade. Côté face, le bâtiment intègre la scène d'un théâtre de plein air, autour duquel des gradins enherbés (2.700 places) s'adosent à la pente naturelle du terrain, comme dans l'Antiquité. L'ensemble est destiné à accueillir des manifestations sportives et récréatives de grande ampleur.

Sur le plan technique, le bâtiment recourt à un procédé de construction en béton armé, novateur à l'époque, le système Hennebique, et les baies sont équipées de briques de verre. Les diverses fonctions sont intégrées avec ingéniosité : loge royale, estrade pour orchestre, promenoir, guichets, locaux de service, ...



Le style de Georges Hobe combine une influence de l'Antiquité à des formes architecturales situées entre l'Art nouveau et l'Art déco. L'effet général est monumental tandis que

les détails, sobres, sont traités avec beaucoup de soin. Un siècle plus tard, ce patrimoine, exemple unique de cette typologie en Wallonie et en Belgique, n'en a que plus de valeur.

MARCHÉ DU SAMEDI PLACE AUX TRAVAUX

Vous l'avez peut-être constaté déjà, le marché de Namur est réorganisé pour laisser la place aux chantiers de la Société Ores. En effet, pendant cinq mois, les ambulants habituellement présents rue de Fer seront replacés dans la rue de Bruxelles, qui sera donc largement occupée par le marché.

Le chantier mené rue de Fer a pour objectif de renouveler une partie des infrastructures souterraines (électricité et gaz principalement). Une réunion d'information avec les riverains et les commerçants a eu lieu en janvier. Tout sera fait pour limiter les nuisances pour les riverains, commerçants et usagers – et ils sont nombreux- de la rue de Fer.

CONSEIL COMMUNAL

Le calendrier de travail du Conseil communal de Namur est fixé pour l'année 2016. Il se réunira aux dates suivantes :

- jeudi 25 février
- jeudi 24 mars
- jeudi 21 avril
- jeudi 26 mai
- jeudi 30 juin
- jeudi 08 septembre
- jeudi 20 octobre
- jeudi 17 novembre
- jeudi 15 décembre

Vous souhaitez y assister ?

Les réunions du Conseil se tiennent à 18h dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, rue de Fer, 52 à Namur, et sont accessibles à tous.

NAMUR' ELLES, DU 3 AU 13 MARS

NAMUR FÊTE LES FEMMES !

En 2016, force est de constater que l'égalité des genres n'est pas encore acquise. Nombre de stéréotypes freinent encore les femmes dans leurs choix de vie, leur orientation professionnelle ou encore leurs loisirs.

À Namur, les associations et institutions sensibles à la question des droits des femmes se sont rassemblées sous le label **Namur'Elles**, pour informer, éclairer et interpeller les citoyens et élus namurois, notamment par le biais d'animations lors de la journée de la femme.

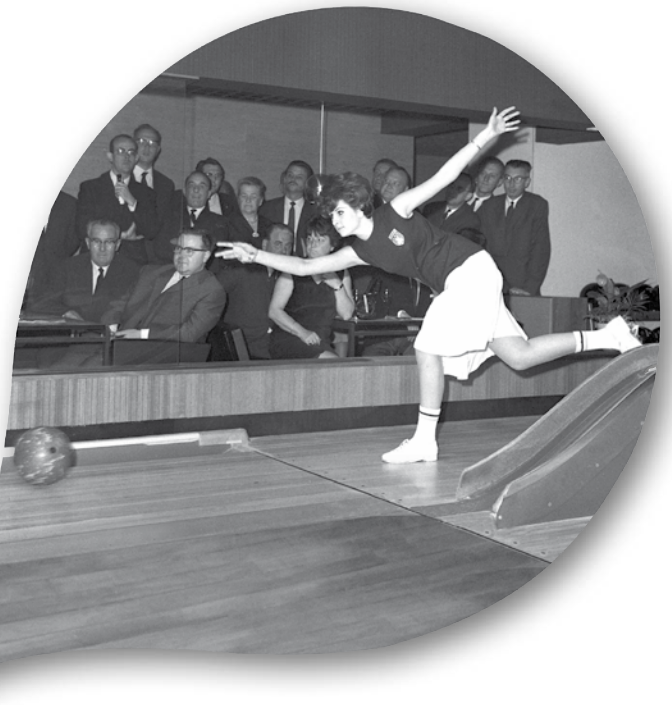
Pour évaluer la pertinence des questions de genre, comme pour chaque politique menée par ailleurs, la première étape est souvent de faire un état des lieux de la situation pour savoir d'où on part, et identifier les points à améliorer. Cet inventaire de la situation actuelle est aussi une des premières missions de la plateforme Namur'Elles.

Toutefois, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le ton sera plus festif, plus sportif, pourrait-on dire. En effet, près d'une trentaine d'activités seront proposées autour du thème « En piste pour l'égalité », tant aux Namuroises qu'aux Namurois. En effet, partant du principe qu'on ne combat pas une discrimination en en créant une autre, les hommes seront les bienvenus, de même que les enfants. Des activités seront d'ailleurs proposées aux plus jeunes, pour permettre à leur maman de participer aux diverses initiations sportives proposées. Et il y a du choix : self défense; marche et jogging, initiation au disc-golf, basket, Taijiquan-Qijong, ping-pong, escalade, trampoline, remise en forme, judo... Gageons que chacun et chacune trouvera de quoi mettre au défi ce corps bien plus fort que les stéréotypes de la femme fragile ne le donnent à croire.

Parmi ces activités, signalons l'exposition « Sportives », rassemblant les clichés de 16 photographes namurois, et qui sera présentée simultanément à la Maison des Citoyens et dans des vitrines des commerces namurois, du 3 au 31 mars. Le vendredi 11, deux conférences particulièrement pertinentes sont proposées à l'Université de Namur, sur la thématique « Sports et loisirs ; mixité et égalité ». La première sera donnée par la sociologue et professeure (Université Paris Sud Orsay) Catherine Louveau, et l'autre par Edith Maruéjols, géographe de l'Université de Bordeaux, qui a notamment étudié les comportements des enfants, filles et garçons, dans les cours de récréation.

Enfin, la semaine d'activités se clôturera par une Grande Finale, place d'Armes, le dimanche 13 mars de 14 à 16h. Au programme, zumba géante, salsa, activités de remise en forme ainsi que le montage de l'œuvre « Inspir' », composition artistique créée pendant la semaine, au cours des diverses activités.

+ d'info : Ville de Namur – Cellule Egalité des chances
081 24 63 91



“GENRER LA POLITIQUE COMMUNALE”, KESACO ?

On pourrait penser que la politique communale est peu sensible aux questions de genres. Mais est-ce vraiment le cas ? Bien sûr, en matière d'aide à la jeunesse, d'enseignement, d'aide sociale, le plus important est d'aider la personne. Bien sûr que pour construire des écoles, ou restaurer des voiries, il n'y a pas vraiment de question de genre, tout le monde en profitera... Et pourtant !

Quand on construit un terrain de foot dans un quartier, ou une aire de jeux multisports, qui va vraiment en profiter ? Quand les trottoirs ne sont pas adaptés aux poussettes pour enfants, qui, au quotidien, va le plus en pâtir ? Si en théorie, beaucoup d'entre nous ont intégré depuis longtemps l'égalité des sexes, force est de constater qu'au quotidien, il faut encore faire des efforts pour offrir à tous la même qualité de vie.

En identifiant dans le budget communal les investissements qui demandent une vigilance accrue quant à l'accessibilité, aux activités, à la sécurité, des femmes, - comme on le fait pour les seniors ou les personnes handicapées- on peut dès la conception des projets favoriser une approche qui donnera à tous les mêmes chances.



PARCOURS PAPIER

NAMUR 2016

PARCOURS PAPIER... LIBÉREZ VOTRE CRÉATIVITÉ !

Après le Tricot urbain, qui a tissé du lien entre les habitants afin de colorer la ville en 2014, le Service de la Culture lance un nouveau projet artistique pour 2016 : le Parcours Papier. Objectif ? Décorer et dynamiser le cœur de Namur à partir du papier, support accessible à tous, offrant une grande diversité créative. La volonté de la Ville est d'impliquer les citoyens ainsi que les partenaires culturels, les écoles et le secteur associatif, afin de présenter un large éventail de manifestations artistiques : ateliers, expositions, performances, concerts, défilé...

Plusieurs expositions sont déjà programmées pour l'automne 2016 : œuvres de Myriam Héquet sur la façade de l'Hôtel de Ville, parcours artistique dans le centre-ville (vitrines de magasin, fenêtres, filins, balcons...), sculpture participative de Charley Case à l'Église Saint-Loup, week-end du livre d'artistes aux Abattoirs de Bomel, sculptures de livres de récup' à la Galerie du Beffroi... Plusieurs institutions culturelles ont également inscrit le thème du papier dans leurs activités et expositions cette année.

N'hésitez pas à rejoindre nos activités et ateliers afin d'apporter vos idées et touches artistiques : dessin, peinture, estampe, collage, origami/pliage, papier mâché, kirigami/découpe, sculpture, stylisme, design, bijou, ombre chinoise, pop up... Avec le Parcours Papier, libérez votre créativité !

Service de la Culture

tél : 081 24 65 13

www.facebook.com/parcourspapiernamur



EUROPÉADE APPEL AUX BÉNÉVOLES



L'Européade, dont l'organisation de la 53^{ème} édition a été confiée à la Ville de Namur, est le plus grand festival de folklore européen. Du 20 au 24 juillet 2016, environ 5.000 chanteurs, danseurs et musiciens issus des 4 coins de l'Europe rejoindront la Capitale de la Wallonie pour représenter leur pays, leur région. Pour accueillir autant de personnes dans les meilleures conditions, de nombreux bénévoles sont appelés à collaborer dans des domaines variés. Particuliers, associations culturelles, sportives, folkloriques ou autres, vous pouvez tous aider à offrir un séjour inoubliable aux participants et de superbes spectacles au nombreux public attendu. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Comité local d'organisation, tél. 081 30 22 17.

+ d'infos sur

www.europeade2016.be





Demandez le programme
au centre info de la gare
 Place de la Station
 Tél. 081/ 24 64 49
info@namourisme.be
www.namurtourisme.be

VISIT
NAMUR
 OFFICE DU TOURISME DE NAMUR

À PIED OU À VÉLO, VISITEZ NAMUR : C'EST BEAU !

Le nouveau logo de l'Office du Tourisme invite internationalement et chaleureusement à la découverte touristique de notre belle ville mais, bien évidemment, il s'adresse tout autant aux Namurois !

La brochure 2016 du même nom propose toute une série d'activités, de visites, de sites destinés à réjouir les amateurs de loisirs, tous âges et goûts confondus.

ÉDITIONS 2016

Visit Namur 2016

est à votre disposition au centre d'information touristique de la gare et sera bientôt complété par d'autres publications : balade à pied, balade à vélo, visites guidées du dimanche...

La Balade pédestre

rappelle à quel point le centre-ville possède de magnifiques richesses architecturales, d'endroits insolites.

La Balade Cyclo Sambre et Meuse :

une boucle à parcourir en solo, en famille, en amoureux, ou bien nombreux. On flâne à son rythme, on profite des ambiances, des paysages, des parcs, des parts d'histoire des belles rives...

Entre mi-mars et mi-octobre, la Charlie's Capitainerie du port de plaisance mérite une escale ! Son équipe propose de très nombreuses animations sportives, musicales sur et autour de l'eau, une terrasse flottante, la joie de vivre et le plaisir de la détente.

Les visites guidées à thèmes,

en collaboration avec les Guides Touristiques du Namurois, racontent Namur sous l'occupation, By Night, Au siècle des Lumières, De la Citadelle au Confluent... En 2016, la Wallonie à vélo est le thème choisi pour valoriser le tourisme, d'autres visites du dimanche proposent des balades à deux-roues.

UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE POUR LA CITADELLE



La citadelle manquait d'une signalétique touristique complète, qui permette au visiteur de s'informer et de s'orienter aisément. Le dispositif était insuffisant, incomplet et obsolète alors que le site est en pleine renaissance patrimoniale et touristique. Aujourd'hui, cette lacune est en cours de résolution.

Depuis début décembre, des panneaux directionnels accueillent et informent le visiteur aux entrées routières de la citadelle. Il s'agit de la première phase de la pose d'une nouvelle signalétique touristique sur le site.



Le dispositif complet, composé de plus de 70 panneaux d'information, répartis sur les 10 hectares du site, indiquera les lieux de billetterie, de visite, de repos ainsi que les points de vue et les autres attractions touristiques (parfumerie Delforge, horeca, ...).

La signalétique reprendra le même design que celui qui est présent sur le site. Les mâts déjà implantés seront ainsi conservés.

La seconde phase aura lieu début mars et se concentrera sur les abords de la caserne de Terra Nova dans le cadre de son réaménagement. La fin de l'installation est prévue pour cet été.

La citadelle, classée 4 soleils (label de qualité octroyé aux attractions touristiques par le Commissariat Général au Tourisme) bénéficiera enfin d'une signalétique cohérente, complète et en harmonie avec le site !

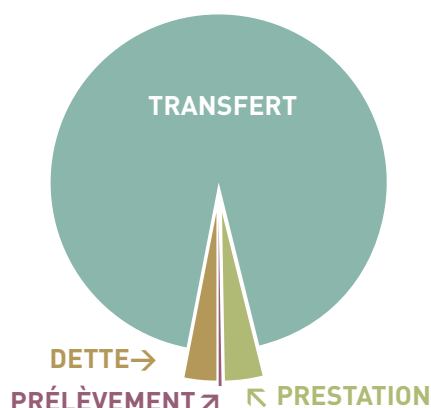
2016

LE BUDGET COMMUNAL

PRÉVISION DES RECETTES ET DÉPENSES DE LA VILLE DE NAMUR POUR L'ANNÉE 2016

Le budget communal est voté par le Conseil communal en décembre pour l'année qui suit. Comme tout budget, il comprend des recettes, l'argent qui rentre, et des dépenses. Il faut également distinguer l'exercice ordinaire, qui recouvre les dépenses liées au fonctionnement de la Ville de Namur, et l'extraordinaire, c'est-à-dire les investissements, à amortir sur plusieurs années. Parce qu'un petit dessin vaut parfois mieux qu'un long discours, Namur Magazine vous explique, en image, les moyens que la Ville recevra en 2016, et ce qu'elle en fera.

[1] LES RECETTES



177,67 MILLIONS €

EN 2015 : 168,68 M€

Les recettes ordinaires sont les rentrées financières habituelles de la commune. Elles sont régulières et prévisibles, bien que variables d'une année à l'autre en fonction de l'évolution de la fiscalité notamment.

Les prévisions pour 2016 tablent sur une légère augmentation, dûe entre autres, au paiement en 2016 (plutôt qu'en 2015) de 8 millions d'euros de recettes fiscales perçues au niveau fédéral.

M€ = Millions d'euros

RECETTES DE TRANSFERT

165 212 391 €

92,99 %

C'est l'argent que la Ville reçoit de tiers, d'autres institutions, des ménages ou des entreprises.

FISCALITÉ

C'est la part des impôts payés par le citoyen, soit directement à la Ville, soit à la Région ou au Fédéral, qui les reverse ensuite à la Ville.

Précompte immobilier	38,42 M€
Taxes et redevances	21,05 M€
Impôt des personnes physiques	41,89 M€



FONDS

Ce sont les montants octroyés par la Région via le Fonds des Communes notamment. 38,63 M€

SUBVENTIONS

Sont comptabilisées ici les aides à l'emploi et les projets subsidiés, par exemple en matière d'action sociale. 25,23 M€



RECETTES DE DETTE

6 475 978 €

3,64 %

Se retrouvent ici les dividendes des intercommunales, et les apports de la Régie foncière, qui loue les logements et bâtiments communaux aux entreprises ou aux particuliers.



RECETTES DE PRESTATION

5 520 053 €

3,11 %

Ce sont les montants perçus par la Ville pour des prestations ou des services fournis. Les entrées payées aux piscines, à elles seules, représentent plus d'un million d'euros.



RECETTES DE PRÉLÈVEMENT

460 000 €

0,26 %

Il s'agit de prélèvements opérés dans les provisions constituées par la Ville depuis 2008. Le solde de l'ensemble des provisions et réserves est estimé à 12 040 156 €.

[2] LES DÉPENSES

Les dépenses ordinaires, ce sont les frais fixes. Cela correspond aux dépenses nécessaires pour remplir les missions de l'administration. Depuis plusieurs années, l'administration a fait de gros efforts pour diminuer ses frais de fonctionnement. Le plus gros poste, en dépense ordinaire, reste celui du personnel, avec 71 millions d'euros.

173,44 MILLIONS €

EN 2015 : 168,68 M€

ACTION SOCIALE

22,69 MILLIONS €

Aide sociale | Logement | Abri de Nuit
Égalité des chances | CPAS (Maisons de repos, repas à domicile, revenu minimum d'intégration, insertion socio-professionnelle)



ADMINISTRATION

46,51 MILLIONS €

Direction générale | Gestion financière
Logistique | Économat | Communication
Services administratifs | Services généraux



POLICE

19,10 MILLIONS €

Police locale | Enquêtes et recherches
Police Secours | Prévention | Commissariat
Patrouilles



CULTURE & LOISIRS

16,24 MILLIONS €

Musées | Stages & plaines | Folklore
Arts | Sports | Fêtes de Wallonie
Marché de Noël | Concerts | Festivals
Bibliothèques | 91 associations subsidiées



VOIRIES

14,51 MILLIONS €

Trottoirs | Entretien et réparation de
routes | Déneigement | Signalisation
routière | Voies de communication
Cours d'eaux | Namourette | Parking
Eaux usées



PROPRETÉ & ESPACES VERTS

12,04 MILLIONS €

Balayage & nettoyage | Poubelles
publiques | Collectes des déchets
spéciaux | Lutte contre les incivilités
Parcs & jardins | Fleurissement
Entretien des cimetières



POMPIERS

11,08 MILLIONS €

Subside à la Zone NAGE | Centre 100
Service d'Aide Médicale Urgente
Incendies | Accidents de la route



BÂTIMENTS

9 MILLIONS €

Entretien et rénovation du bâti
Gestion immobilière | Infrastructures
communales | Bureau d'études
Bâtiments classés



ENSEIGNEMENT

6,29 MILLIONS €

Écoles fondamentales | Garderie et
transport scolaires | Académie des
Beaux-Arts | Conservatoire de Musique
Promotion sociale



AUTRES

15,93 MILLIONS €

Commerce et industrie 2,4 M€
Logement - Urbanisme 2,10 M€
Cultes 1,4 M€
Provision 3 M€



À SAVOIR

Les dépenses de type «transfert» s'élèvent à 54.193.000 euros. C'est donc près du tiers du budget ordinaire qui est transféré à un service extérieur, une association, une autre institution. A qui ? Principalement, au CPAS, à la Police et aux Pompiers. Ensuite, à la SONEFA (gestion des crèches), aux Fabriques d'Eglises, au Centre Culturel Régional, aux associations sportives et culturelles, à l'Office du Tourisme ou encore à la télévision locale, au cinéma d'art & essai, au Fiff ou au Cavema.

[3] LES INVESTISSEMENTS

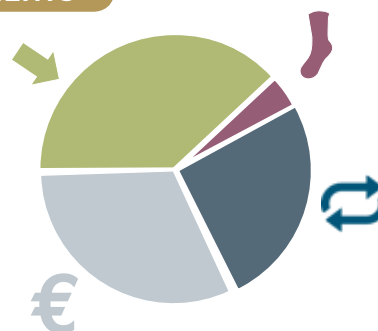
96,08 MILLIONS €

EN 2013 : 35 M€ | EN 2014 : 43 M€ | EN 2015 : 65,9 M€

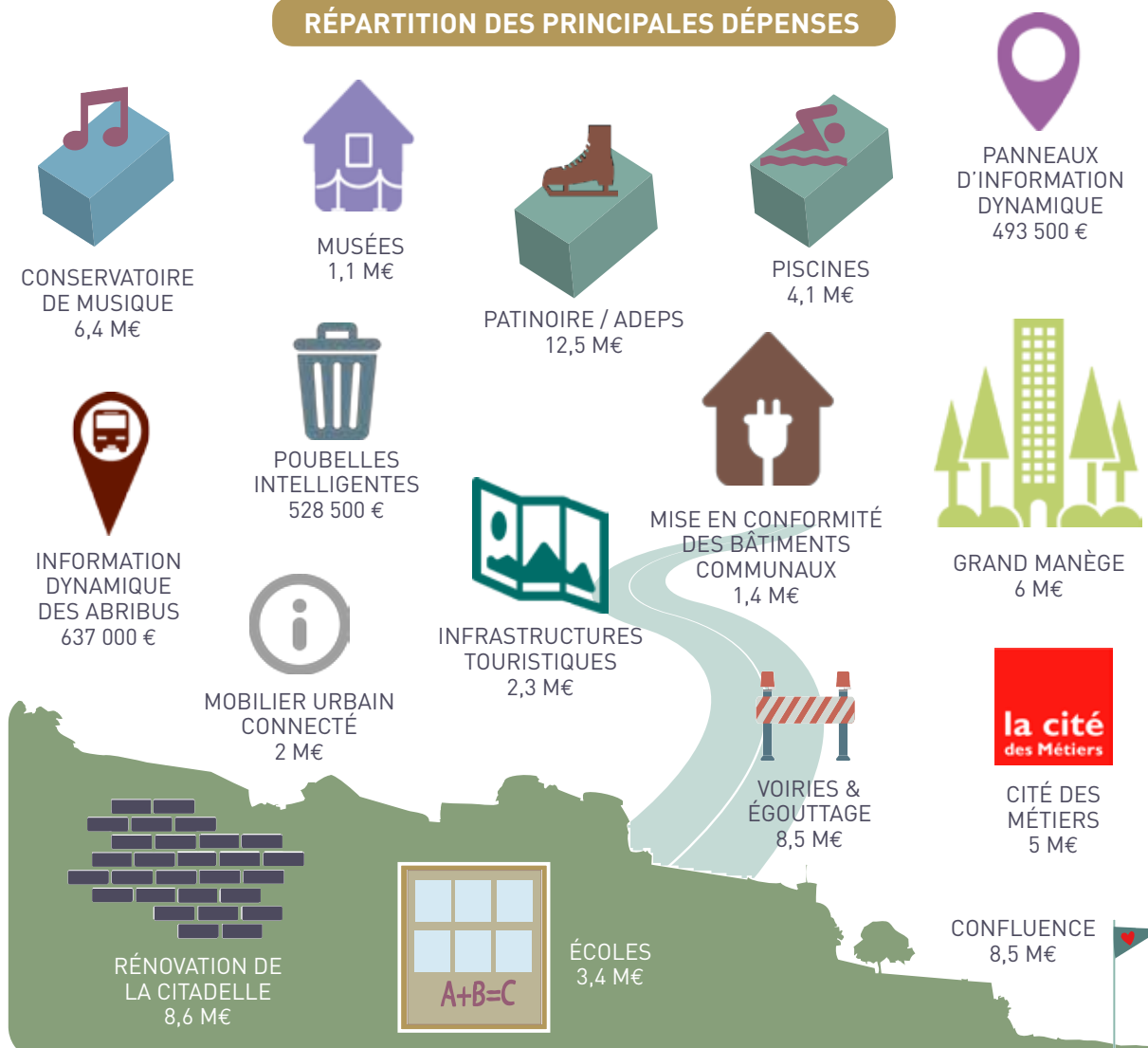
Les dépenses extraordinaires correspondent aux achats, aux grands travaux, aux projets d'envergure. Ces dépenses uniques font l'objet, souvent, de subsides (fonds régionaux ou européens, comme FEDER par exemple) ou de financements publics/privés (par exemple le téléphérique, les nouveaux parkings, ...). L'année 2016 et les suivantes seront des exercices aux investissements plus importants, vu l'obtention des subsides wallons et européens.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

	FONDS DE RÉSERVE	4,14 M€
	SUBSIDES	37,34 M€
	EMPRUNTS	54,51 M€
à distinguer en deux catégories :		
	* Emprunts auto-financés	24,45 M€
	Ces emprunts sont couverts par un revenu (loyer, recette,...) qui annule leur coût.	
	* Emprunts à charge de la commune	30 M€



RÉPARTITION DES PRINCIPALES DÉPENSES





Oeuvres de papier

Quelques vues parmi tant d'autres de la très belle exposition consacrée à Géraldine Gonzales et ses œuvres de papier, à l'occasion des fêtes de fin d'années.



Grand chantier en cours

Ces grands totems de béton sont liés à un grand chantier en cours depuis quelques mois derrière la gare, où se construit un nouveau parking SNCB. L'occasion de quelques vues vertigineuses sur les rails et les immeubles avoisinants.



EN IMAGES



C'était en octobre

Le hall sportif de Loyers a été inauguré en octobre dernier. Il accueille notamment les joueurs de basket du BC Loyers et les équipes de mini-foot de Borussia Loyers.



La rue Sous le Pont

est elle aussi en transformation : on y aménage une voirie provisoire de plus, afin de limiter les embarras de circulation lorsque le chantier de la gare des bus commencera, à l'automne prochain.



Ce 14 février,

les amoureux brûlaient d'un feu que seul le bonhomme Hiver peut égaler. A l'heure de mettre sous presse, gageons que le bûcher, nourri par les sapins de Noël des Namurois, a bien brûlé, et que cet hiver tardif cèdera place à un magnifique printemps.

NAMUR

LA VILLE AUX CENT CLOCHERS

La Ville de Namur compte parmi son patrimoine quelques dizaines de bâtiments classés. Elle compte également quelques dizaines d'églises. Toutefois, toutes les églises ne sont pas des bâtiments classés... Et tous les bâtiments classés ne sont pas des églises ! Complicé ? Explications !

Les bâtiments de culte

Depuis 1809, par décret impérial signé Napoléon, les communes ont en charge les frais de fonctionnement des cultes catholiques, protestant, israélite et anglican, lorsque les gestionnaires de ces lieux de cultes ne disposent pas des ressources financières suffisantes. Les cultes islamique et orthodoxe et la laïcité sont pour leur part à charge des provinces.

Namur compte nombre d'églises: on parle d'une centaine de clochers. Toutefois, seuls ceux qui sont rattachés à une paroisse, donc lieux de culte accessibles aux citoyens, sont subsidiés par la commune.

Ainsi, la Ville de Namur est susceptible d'assumer les frais de chauffage, d'électricité, mais aussi d'hosties ou de vin de messe de 41 églises paroissiales. Ces 41 églises sont actuellement gérées par 32 fabriques d'église dont les budgets et comptes doivent être soumis à la Ville chaque année. C'est à cette occasion que la Ville contrôlera le montant d'intervention financière nécessaire à l'équilibre des comptes de la Fabrique.

Les bâtiments classés

Une trentaine d'églises namuroises sont propriétés communales, et la Ville a dans ce cas les mêmes responsabilités qu'envers tout autre bâtiment qui lui appartient. Parmi les bâtiments communaux, église ou pas, certains sont classés pour leur patrimoine remarquable. On peut citer dans cette catégorie la Halle Al'Chair, ou le Beffroi, tous deux en passe d'être rénovés.

Les bâtiments classés ont ceci d'avantageux, lorsqu'ils doivent être rénovés, de pouvoir bénéficier de subsides régionaux. A contrario, au vu des matériaux et des techniques particulières pour remettre les charpentes, toitures ou stucs en état, leur rénovation coûte parfois très cher.

Les bâtiments de culte classés

Certaines églises cumulent les trois caractéristiques : être lieu de culte, propriété de la Ville et classée patrimoine remarquable. C'est le cas de Saint-Berthuin à Malonne, Notre-Dame du Rosaire de Wierde, Saint-Hilaire à Temploux, Saint-Quentin à Lives sur Meuse, Saint-Martin à Dave, rénovée récemment, Notre-Dame à Gelbressée et Saint-Jean-Baptiste à Namur dont l'état de délabrement exigera des travaux de plusieurs années avant de retrouver son lustre. Les subsides régionaux peuvent dans ces cas-là rendre une rénovation bien plus abordable, mais les procédures sont aussi bien plus longues. Priorité sera toujours donnée dans les rénovations aux bâtiments occupés et fréquentés par le public.



Un exemple : l'église Saint-Hilaire à Temploux



L'église de style roman, a été classée en 1946 pour l'intérêt de son patrimoine archéologique et artistique.

Le temps faisant son œuvre, la toiture de l'église subit quelques infiltrations d'eau, qui ont occasionné bien des dégâts à sa remarquable charpente (la même que celle de

l'Abbaye de Floreffe), aux plafonnages et aux peintures. La rénovation, menée par l'entreprise Liégeois, après des travaux préparatoires en concertation avec le bureau d'études Greisch, débutent ce mois. L'abat-son de Saint Hilaire doit être totalement rénové. L'abat-son ? Oui, cet ensemble de lamelles orientables qui entoure la cloche, et qui, selon son orientation plus ou moins inclinée, définit à quelle distance le son des cloches portera !

À SAVOIR

Certaines églises sont affectées à d'autres activités que le culte. C'est le cas, déjà, de l'Église Saint-Loup. Cela se fait toujours en accord avec l'Évêché, et n'exige pas obligatoirement que l'église soit désacralisée. À Malonne, l'église du Piroy a été revendue par la Fabrique d'Église. Elle accueillera tout bientôt une brasserie artisanale. Une procédure de désacralisation est donc en cours, auprès de l'Évêché. Le sacrement est lié à la présence d'une relique, le plus souvent placée dans l'autel. Quand une église est désacralisée, cette relique est restituée à l'Évêché, pour une éventuelle réaffectation. En septembre 2016, les Journées du Patrimoine seront consacrées au patrimoine religieux. Voilà une très belle occasion de découvrir des bâtiments exceptionnels !

L'ABC DU VIVRE-ENSEMBLE



Les sanctions administratives communales

Jeter ses déchets ménagers dans une poubelle publique, laisser la crotte de Médor sur le trottoir ou encore louer un kot sans respecter les normes de sécurité seront désormais punis d'amendes plus ou moins salées. Les Sanctions Administratives Communales, les SAC, déjà partiellement d'application à Namur, vont être étendues à une série d'autres domaines : stationnement, sécurité, tapage... Si nul n'est censé ignorer la loi, faire le point sur ce qui est autorisé ou pas n'est certainement pas superflu.

Les sanctions administratives, qu'est-ce que c'est ?

On entend souvent dire que les tribunaux sont débordés, et que les petits délits sont généralement classés sans suite, donnant une impression d'impunité à ceux qui les commettent. Or, ces infractions, si elles ne sont pas foncièrement graves pour la plupart, -jeter un papier ou un mégot à terre par exemple- font qu'aujourd'hui, nos routes sont moins propres, nos rapports humains moins courtois, notre mobilité plus difficile. Bref, chaque comportement individuel a des conséquences pour l'ensemble de la communauté.

Depuis 2010, les communes ont le pouvoir de sanctionner elles-mêmes, sans passer par les tribunaux, toutes ces incivilités qui nous gâchent la ville, en infligeant à leurs auteurs une amende, qui peut aller jusqu'à 350 €, ou une peine alternative, sous forme de prestation citoyenne.

Comment ça se passe ?

Les infractions sont constatées par des agents communaux assermentés ou des policiers. Le constat est transmis au fonctionnaire sanctionnateur, qui définit selon l'échelle en vigueur le montant de l'amende, ou propose une médiation, pour que le coupable puisse proposer réparation. Bien sûr, elles ne sont pas inscrites au casier judiciaire du contrevenant. Toutefois, en cas de récidive, nul doute que le fonctionnaire sanctionnateur sera plus sévère !

Dans le cas d'infractions ne relevant pas uniquement des sanctions administratives - on les appelle les infractions mixtes-, le Procureur du Roi peut reprendre la main, et l'affaire peut aller jusqu'au passage devant les tribunaux.

ENTRÉE EN VIGUEUR EN 2016

➔ Quelques mois pour prendre de bonnes habitudes

À Namur, une nouvelle liste des infractions est désormais inscrite dans le Règlement général de Police, et les agents chargés de les constater sont actuellement en formation. Très prochainement, ils seront à même de dresser les constats, première étape de la procédure. Les Namurois ont donc quelques mois eux aussi pour revoir cette loi que nul n'est censé ignorer et adopter les bons comportements sur l'espace public.

➔ Certaines infractions sont déjà sanctionnées

Attention, tout n'est pas permis pour autant ! Des infractions administratives sont déjà constatées, et suivies d'amendes pour les infractions liées à l'environnement. Pour 2 015 cela représente 524 procès-verbaux à Namur, 2 512 sur toute la Province.

QUIZZ

Testons vos connaissances ! Voici une liste de situations pour lesquelles le règlement de police est d'application. Alors, est-ce interdit (●) ? Faut-il une autorisation (○) ou est-ce tout à fait permis (●) ?

(Réponses en page 16)

Puis-je couper des fleurs au parc pour les offrir à mon amoureuse ? ● ○ ●

Mon chien a vomi sur le trottoir. Je n'ai rien pour nettoyer. Tant pis ? ● ○ ●

Je fête mon anniversaire avec des amis, on va faire un barbecue à la Citadelle car je n'ai pas de jardin. C'est un espace public, ça appartient à tout le monde ! ● ○ ●

La terrasse du café d'en bas est toujours noire de monde, il est minuit et demi, le bruit m'empêche de dormir. J'appelle la police ? ● ○ ●

J'ai du muguet dans mon jardin. Puis-je le vendre au bord de la route ? ● ○ ●

J'ai aménagé mon grenier en kot. Dois-je prendre des mesures de sécurité particulières ? ● ○ ●

Je jette mon huile de friture dans l'avaloir, ainsi elle part directement dans les égouts. C'est mieux que par terre, non ? ● ○ ●

Je dépose mon enfant à l'école. Je m'arrête deux minutes sur le trottoir, le temps qu'il prenne sa mallette. Au moins je ne gêne pas la circulation. ● ○ ●

Quand on se promène en ville, je ne mets pas de laisse à mon chien : pas besoin, mon Rottweiler m'obéit au doigt et à l'œil. ● ○ ●

LES 7 CATÉGORIES D'INFRACTIONS

Le règlement de police sur les sanctions administratives compte 232 articles, et à peu près autant de prescriptions. Pour vous aider à les appréhender, elles ont été classées ici en 7 catégories, qui reprennent chacune ce que l'on doit faire, ce que l'on peut faire moyennant autorisation délivrée par l'administration et ce qui est interdit. Voici en quelques lignes, les principaux éléments à retenir. La majorité concerne le comportement ou les agissements sur la voie publique.

MON COMPORTEMENT



Les règles en la matière relèvent le plus souvent du bon sens et du bien vivre ensemble. Ainsi, il faut une autorisation communale pour organiser un événement, pour tirer un feu d'artifice, diffuser de la musique sur la rue, apposer lettrage, fresque ou tag sur un bâtiment, un arbre ou encore du mobilier urbain.

Par contre, il est interdit de se masquer le visage, de consommer de l'alcool sur la voie publique ailleurs qu'aux lieux autorisés, d'injurier ou blesser, de menacer quelqu'un avec son chien, de faire du bruit excessif de jour comme de nuit, de dégrader un bâtiment, de détruire, abîmer ou voler les biens d'autrui, les statues, les plantations et les clôtures, le véhicule d'autrui.

MON BÂTIMENT



• Ma maison

Chacun est responsable de tenir sa maison en ordre, correctement numérotée, sans graffiti ni inscription et de faire entretenir son installation de chauffage. Le trottoir doit être dégagé – notamment en cas de gel et de neige, arbres ou haies taillés. L'usage d'herbicides phytopharmaceutiques est interdit. On ne peut pas occuper un bâtiment déclaré inhabitable et évacué.

• Mes déchets

À Namur, on trie ses poubelles ! Elles sont placées sur le trottoir le jour de la collecte à domicile ou la veille à partir de 18h, et aucun autre jour. Si le trottoir est souilli après le passage des camions-poubelles, il faut le nettoyer. Il est interdit d'utiliser des sacs non réglementaires, de fouiller les poubelles, ou d'y mettre des déchets potentiellement dangereux. Les déchets spéciaux, comme les piles, ou les produits chimiques, doivent être déposés au parc à conteneurs, en suivant les instructions du personnel. Les verres et textiles sont déposés dans les bulles adéquates, et non à côté, de 7 à 22h uniquement. Il est interdit de verser dans les égouts toute substance qui pourrait les obstruer (graisse, ciments, ...).

• Mon bien loué

Pour les propriétaires, les obligations ont trait essentiellement à la sécurité du bâtiment : installation électrique et de chauffage, plan d'évacuation et éclairage de secours sont soumis à des normes précises sous peine de rendre le bien inhabitable. Le propriétaire a également d'autres obligations, notamment l'affichage des loyers demandés lors de la mise en location, et la mise à disposition de boîtes aux lettres, et le placement de détecteurs-incendie.

MON VÉHICULE



Tout conducteur se doit de respecter le code de la route, et notamment les dispositions relatives au stationnement. Pour rappel, on se gare en respectant les distances de sécurité et de visibilité par rapport aux carrefours, aux feux, à la signalisation et aux arrêts de bus.

On évite ainsi les trottoirs, les zones piétonnes, la piste cyclable ou encore les places réservées aux personnes handicapées quand on n'y a pas droit. On laisse toujours libres la voie d'accès pour les véhicules de secours et les points d'eau pour les pompiers.

MON ANIMAL



Tout chien doit être identifié par tatouage ou puce, et être tenu en laisse (max 2 m). S'il est reconnu potentiellement dangereux, il portera une muselière.

Il ne peut pas gêner le passage des personnes, ni être une menace. Le propriétaire de l'animal ne peut le laisser enfermé dans son véhicule s'il risque d'en souffrir. Chacun doit ramasser les déjections de son animal, et toute souillure qu'il occasionnerait. Par ailleurs, il est interdit de nourrir sur la voie publique ou dans les parcs tout animal errant ou sauvage, si cela favorise la prolifération des insectes ou des rats.

MON ENVIRONNEMENT



• Les espaces verts

Les parcs ne sont accessibles que du lever au coucher du soleil. Les parcs et squares sont réservés aux promeneurs à pied, les cyclistes étant acceptés sur les sentiers. On n'y pêche pas, on n'y fait pas de fête ou de barbecue, ni de tournoi de foot sans autorisation. Il est interdit d'abîmer ou dégrader les monuments, les plantations et le mobilier. D'ailleurs canifs et tronçonneuses y sont interdits.

• La propreté sur la voie publique

De manière générale, on ne salit pas la voie publique : papiers, petits déchets, déjection du chien ou chewing-gum sont jetés dans les poubelles publiques... Mais pas les cigarettes incandescentes, ni les déchets ménagers ! Faut-il le rappeler ? On n'urine pas sur les murs, et on n'abandonne pas ses déchets ménagers n'importe où.

MA SÉCURITÉ



• Sur la voie publique

Tout le monde est responsable de la sécurité sur la voie publique. Cela implique, notamment, qu'on ne peut y mettre les usagers en danger, que ce soit en utilisant une arme, bien sûr, mais aussi en y installant des stands qui gênent le passage, ou des manèges ou toboggans non conformes, ou encore des éléments au balcon ou devant sa maison qui risqueraient de blesser quelqu'un. De même tout événement organisé, toute manifestation, toute installation sur la voie publique doivent être au préalable autorisées, autorisation soumise au respect de certaines conditions dont le paiement d'une redevance d'occupation. En outre, chacun a le devoir de signaler toute situation qui représente un danger potentiel sérieux.

• Sur des chantiers

Toute personne ou entreprise qui mène des travaux sur ou jouxtant la voie publique est tenu de mettre en place des dispositifs de sécurité pendant toute la durée du chantier. S'il devait arriver que les chantiers entraînent salissures, poussières ou tout autre dommage, les lieux devront être nettoyés et remis en état.

Tout chantier doit être signalé au Bourgmestre 24h avant le début des travaux. S'il empiète sur la voie publique, une autorisation sera demandée 30 jours à l'avance.

MES ACTIVITÉS



• Événements

Tout événement ou manifestation sur la voie publique doit faire l'objet d'une autorisation préalable, pour des raisons de planification et de sécurité. Cette autorisation implique certaines obligations : gestion des déchets sur le site, obligation de nettoyage des alentours, volume sonore et horaires à respecter... De plus, toute réunion publique dans une salle d'une capacité de 50 personnes ou plus doit être signalée à l'autorité communale.

• Affichage et publicité

Tout fléchage d'événement doit être placé la veille et retiré le lendemain. Sauf autorisation, la signalisation à la peinture, même éphémère, est interdite.

L'affichage ne peut quant à lui démarrer plus de 10 jours à l'avance, sauf dérogation. Les panneaux communaux sont réservés aux manifestations non commerciales organisées sur le territoire de la commune.

Il faut une autorisation pour distribuer des flyers ou des échantillons en rue, et le responsable est tenu de nettoyer les traces de son activité dans un rayon de 100 m. La distribution à la volée ou le jet de documents sont interdits.

Les magazines et toutes-boîtes doivent quant à eux être introduits dans les boîtes aux lettres. Ils ne peuvent être déposés sur le seuil ou accrochés aux grilles d'un immeuble.

Enfin, un véhicule publicitaire ne peut rester garé plus de trois heures au même endroit, sauf autorisation spécifique.

• Bâtiments accessibles au public

Avant d'ouvrir un établissement au public, il faut en informer le bourgmestre, et se conformer à toutes les règles prescrites : électricité, chauffage, ventilation, éclairage, sorties de secours, etc. Il convient de respecter la capacité maximale d'accueil, y compris le nombre de places autorisées en terrasse, ainsi que les principes de sécurité concernant la circulation dans l'établissement (zones dégagées, pas d'accumulation de déchets dans les zones accessibles au public, etc.) Dans le cas contraire, l'établissement pourra être fermé, aussi longtemps que nécessaire à sa remise en ordre, ou définitivement.

• Commerce et Horeca

Tout tenancier d'un débit de boissons ayant obtenu l'autorisation d'ouverture est tenu de se conformer aux horaires maximum d'ouverture tels que précisés dans le règlement de police.

En matière de propreté, les déchets des entreprises, commerces et collectivités sont collectés soit lors du ramassage des ordures ménagères, soit via un prestataire privé. Les papiers, PMC et autres déchets triés sont collectés de la même façon que par les particuliers. Par ailleurs, les exploitants de friteries et autres négoce de nourriture prête à consommer sont tenus d'assurer la propreté publique aux abords de leur établissement.

La vente d'alcool sur la voie publique est soumise à autorisation, de même que toutes les formes de vente à domicile ou collecte de fonds.

LA VOIE PUBLIQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Selon le Règlement général de police, la voie publique est la partie du territoire communal affectée en ordre principal à la circulation des personnes ou des véhicules et accessible à tous dans les limites prévues par les lois, les arrêtés et les règlements.


Elle s'étend en outre aux installations destinées au transport et à la distribution de matières, d'énergie et de signaux. Elle comporte entre autres :

- la voirie : les voies de circulation, y compris les accotements, trottoirs, talus, places... ;
- les emplacements publics affectés notamment au stationnement de véhicules, aux jardins, aux promenades et aux marchés ;
- les parcs et jardins, les plaines et aires de jeu, les bois et sentiers publics, les cours d'eau, les terrains publics non bâtis ainsi que tout lieu repris ci-avant, mais établi sur une assiette privée et dont la destination est publique ;
- les cimetières.


QUELQUES EXEMPLES PRATIQUES

Rien ne vaut des situations concrètes pour comprendre. Voici donc les réponses au quizz proposé en page 13.


Puis-je couper des fleurs au parc pour les offrir à mon amoureuse ?

 **Non**, le règlement général de police (RGP) ne le permet pas – on ne peut pas couper des fleurs dans les parcs, ni dans les vasques, ni dans les parterres. Le fleurissement est destiné à l'ensemble de la population et pas pour une utilisation privée par une personne.


Mon chien a vomi sur le trottoir. Je n'ai rien pour nettoyer. Tant pis ?

 **Non**, le règlement général de police impose de nettoyer la voirie lorsqu'on l'a souillée que ce soit de son chef ou du fait de son animal de compagnie, quel que soit le type de souillure.


Je fête mon anniversaire avec des amis, on va faire un barbecue à la Citadelle car je n'ai pas de jardin. C'est un espace public, ça appartient à tout le monde !

 **Non**. Il s'agirait d'une infraction au règlement général de police car d'une part on ne peut privatiser un espace public et d'autre part il est interdit de faire un barbecue dans les parcs et jardins communaux. Dans ce cas, c'est intervention de la police et risque d'une amende salée à la clé !


La terrasse du café d'en bas est toujours noire de monde, il est minuit et demi du matin, le bruit m'empêche de dormir. J'appelle la police ?

 À minuit et demi, le cafetier a tout à fait le droit d'ouvrir son établissement. S'il a une responsabilité morale de veiller à ce que sa clientèle se comporte correctement, ses clients sont bel et bien en infraction pour tapage nocturne. Il convient donc d'appeler la police afin qu'une équipe se rende sur place, mette fin au trouble de l'ordre public, et dresse un procès-verbal.


J'ai du muguet dans mon jardin. Puis-je le vendre au bord de la route ?

 Le particulier qui vend du muguet issu de son jardin privé de manière occasionnelle le 1^{er} mai de chaque année sans en faire une activité professionnelle, ne doit pas posséder d'autorisation d'activités ambulantes. Dans ce cas, la vente ne peut toutefois s'opérer que sur un accotement privé jouxtant la voie publique qui est un lieu privé attenant directement à la voie publique. En conséquence, l'étal ou le véhicule, placé sur un terrain privé, doit l'être aux abords de la voie publique.


J'ai aménagé mon grenier en kot. Dois-je prendre des mesures de sécurité particulières ?

 **Oui**, les studios (de – de 28 m²) et les kots loués à titre de résidence principale ou avec la vocation principale d'hébergement d'étudiants sont soumis au permis de location. Ils doivent respecter les normes du RGP en matière de sécurité incendie. Ils doivent être conformes aux normes régionales en matière de salubrité, d'urbanisme, de performance énergétique (PEB) et garantir l'inviolabilité du domicile et le respect de la vie privée. Ces normes sont, notamment, vérifiées par la commune sur base d'un dossier introduit par le bailleur.


Je jette mon huile de friture dans l'avaloir, ainsi elle part directement dans les égouts. C'est mieux que par terre, non ?

 **Non**, c'est même strictement interdit. Les graisses qui s'accumulent dans les avaloirs bouchent l'accès à l'égout, et exigent l'intervention des services communaux, sans parler des dégâts potentiels aux habitations alentour comme l'inondation des caves, notamment. Les huiles et graisses s'évacuent donc au parc à conteneurs.

Je dépose mon enfant à l'école. Je m'arrête deux minutes sur le trottoir, le temps qu'il prenne sa mallette dans le coffre. Au moins je ne gêne pas les autres voitures.

 **Non**, l'arrêt et le stationnement sur trottoir sont interdits par le code de la route. Vous ne gênez pas les voitures, mais les piétons sont mis en danger. Pensez aux parents avec poussette d'enfant qui vont devoir contourner votre véhicule !

Quand on se promène en ville, je ne mets pas de laisse à mon chien : pas besoin, mon Rottweiler m'obéit au doigt et à l'œil.

 **Interdit !** Les chiens circulant sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public doivent toujours être tenus en laisse. De plus, tout chien considéré comme dangereux doit porter une muselière, et c'est le cas des Rottweiler. (La liste des races concernées se trouve dans le règlement général de police.)

VOS RÉSULTATS



7 bonnes réponses ou plus

Pas de souci, le savoir-vivre, le code de la route et la politesse, vous maîtrisez. N'hésitez pas à relire la liste des infractions, pour rester un super citoyen !

Entre 4 et 6 bonnes réponses

Vous connaissez les bases, mais franchement... Vous savez que vous pouvez faire mieux. Un petit effort, vous y êtes presque !

De 0 à 3 bonnes réponses

La rue est sale, les gens n'ont plus de respect ? Vous y êtes un peu pour quelque chose ! Vous savez que si tout le monde y met du sien, on peut changer ça ? Et si vous commenciez par relire les pages 14 et 15, pour éviter l'amende ?

EN SAVOIR PLUS

- Revoir son **code de la route** : la majorité des infractions liées aux véhicules sont liées au stationnement. Rien de tel qu'une petite révision du code de la route pour mettre ses connaissances à jour et éviter ainsi bien des soucis !
Où ? Institut de sécurité routière belge - www.ibsr.be
- La loi fédérale du 24 juin 2013 sur les sanctions administratives est entrée en application le 1^{er} janvier 2014.
- Les arrêtés d'exécution ont été publiés au Moniteur le 27 décembre 2013. Les textes sont disponibles sur www.besafe.be
- Le règlement général de police namurois a été adapté en juin 2015. Il recense l'ensemble des infractions sanctionnées sur le territoire communal namurois. Il est disponible dans son intégralité sur le site www.ville.namur.be, dans le menu Administration → Règlements communaux.

EN
BREF

EN BREF

À PETITS PAS

L'école de Loyers, soucieuse de sensibiliser parents et enfants à des modes de transports moins polluants, met actuellement en place un projet Pedibus, qui facilitera la mobilité matinale aux abords de l'établissement.

Le Pedibus est un projet qui permet aux écoliers de se rendre à pied en groupe, encadrés par des parents, des grands-parents ou des bénévoles. Les trajets sécurisés sont définis avec différents points de départ, où les parents peuvent déposer leurs enfants. Déjà en place à Malonne, un tel système est à l'étude à l'école communale de Loyers. Tout a commencé avec l'opération « Émile le serpent mobile », un défi proposé à l'ensemble des écoliers en mai 2015, avec la collaboration de l'asbl Empreintes. L'objectif : qu'un maximum d'écoliers vienne à l'école en choisissant la marche à pied, le vélo, le bus ou le covoiturage. Parents et enfants ont répondu présents. Cette première expérience a permis de relever quelques difficultés propres au village de Loyers (certaines rues n'ont pas de trottoir, le trafic est particulièrement dense le matin aux abords de l'école), mais aussi certains arguments en faveur de la marche à pied ou du vélo. En effet, la plupart des écoliers ont un trajet de moins d'un kilomètre entre la maison et l'école. Forts des règles de sécurité apprises en classe, les petits Loyersois qui optent pour le Pedibus agissent concrètement pour le climat !



GRAINE DE CHAMPION OU GRAINE D'ARTISTE ?

À chaque congé scolaire, la Ville de Namur propose aux petits comme aux ados stages, plaines et activités pour faire de leurs vacances un moment de rencontre et de partage. Sports, découvertes, créativité et sourires seront au rendez-vous des prochains congés de Pâques. Les inscriptions sont ouvertes !

+ d'infos et inscriptions

**Maison des Citoyens – 081 246 377 ou 081 246 378
ou via le site internet www.ville.namur.be/jeunesse**

COLLECTEUR DES EAUX USÉES DU LANDOIR

Le chantier lié à la collecte et à l'épuration des eaux usées de l'agglomération de Malonne a débuté depuis quelques semaines sur 3 sites distincts en fonction des conditions atmosphériques.

Ces travaux ont pour objectif de collecter les eaux usées des égouts se rejetant actuellement dans le Landoir pour les diriger vers la station d'épuration de Floreffe, où elles seront traitées. L'ensemble de ces travaux devraient durer 2 ans.

Le chantier sera scindé en plusieurs phases.

La première a démarré il y a un mois et consiste en la pose du collecteur dans les rues suivantes :

- De la rue Ancien Rivage jusque la rue du Tombois
- Rue Fond de Malonne (entre la rue Les Trîs et l'îlot séparateur de voies)
- De la Place du Terminus jusque l'Avenue de la Vecquée)

Durant cette période, un itinéraire de déviation sera installé pour la circulation de transit via les rues Les Trîs, du Bransart et la route de la Navinne.

La fin des travaux dans ces 3 premiers tronçons est estimée pour juin 2016, sous réserve des imprévus de chantier et des intempéries.

Une information détaillée est à votre disposition sur le site internet de la Ville de Namur (www.ville.namur.be/inasep_malonne) concernant les lignes de bus, les accès aux commerces, la collecte des déchets ménagers et les personnes de contact.

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter les responsables de chantier.

- **INASEP maître de l'ouvrage - ing. Valérie Piron (Fonctionnaire dirigeant) - 0478 80 63 07 valerie.piron@inasep.be**
- **Entreprise S.A Krinkels - Pierre Colon Conducteur du chantier - 0498 12 92 83**

VOIR ÉGALEMENT LISTE DES TRAVAUX DE VOIRIES EN PAGE 26

CAMÉO



Le cinéma avait fermé ses portes en 2012, il les réouvre en 2016. Après un important chantier, pris en charge par la Régie foncière de la Ville de Namur dans le cadre de ses actions pour la réhabilitation des quartiers, le Caméo a retrouvé un cachet des plus élégants. Place aux films d'art et essai, et aux animations de grande qualité que proposeront les Grignoux, l'exploitant désigné en 2013 suite à un appel d'offre.

UN NOUVEL ÉCRIN

Le voilà, le nouveau cinéma ! Les dernières finitions ont été réalisées ces derniers mois : installations techniques, sanitaires,... Un effort particulier a été fait sur l'éclairage, principalement du LED, ainsi que sur la ventilation. En effet, des espaces qui accueillent du public en grand nombre se doit d'assurer un renouvellement d'air optimal. Côté acoustique aussi, un effort particulier a été fait, afin que les voisins du bâtiment ne soient plus incommodés, mais aussi que les spectateurs puissent bénéficier d'un son mat et de grande qualité, à hauteur des équipements numériques qui seront installés par l'exploitant. Cette numérisation entraîne d'ailleurs des changements dans la pratique même de la projection : adieu bobines de film et doux cliquetis du projecteur, et bonjour fibre optique ! Les kilomètres de câble ont été installés avant l'habillage final : toiles tendues sur les murs, faux plafonds, tapis et moquettes... Enfin, un jour de décembre sont arrivés les fameux fauteuils, rouges bien entendu, mais de trois teintes différentes, selon les salles, pour des questions de largeur et de confort de fauteuils.

À retenir : toutes les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un ascenseur a d'ailleurs été installé dans ce but, ce qui ne fût pas sans peine, vu l'exiguïté relative du bâtiment.

Les travaux ont-ils été plus conséquents que prévu ?

Le marché de la rénovation du Caméo a été attribué sur le modèle « Concept

& Build » : le travail architectural et sa mise en œuvre par l'entreprise de travaux publics sont attribués en une fois. Cela simplifie grandement la gestion des chantiers. Toutefois, dans les gros chantiers de rénovation, sur des bâtiments anciens, il y a toujours des imprévus qui apparaissent en cours de route et qui augmentent les délais d'exécution. Les avenants au contrat, au nombre de 8 sur ce chantier, ont été de trois types.

1. Le bâtiment s'est révélé être en moins bon état qu'escompté. Avant toute chose, il fallait renforcer sa structure, sous peine de ne pouvoir garantir la sécurité. Cela a retardé le chantier, et augmenté les coûts.
2. La loi sur la performance énergétique des bâtiments a été modifiée pendant la passation du marché, obligeant à revoir toute l'isolation du bâtiment.
3. D'autres éléments techniques sont intervenus, notamment liés à ces normes PEB. Ainsi, une isolation plus grande impose derechef une ventilation globalement plus efficace. De même, la suppression des doubles portes à l'entrée, pour plus d'espace dans le hall d'accueil, entraîne une déperdition de chaleur plus grande, qu'il a fallu compenser.

Un autre marché est intervenu en cours de route et n'est pas encore terminé : celui des cuisines. Pour offrir des mets de qualité préparés sur place, une cuisine doit être aménagée dans un espace attenant aux bâtiments. Adieu plats réchauffés et bonjour cuisine fraîche du jour !



En novembre 2015, pendant les travaux. On voit très nettement les isolants, le complexe système de ventilation, qui seront habillés de toiles tendues. En janvier, place aux parachèvement, dont les signalétiques de sécurité (incendie, sortie de secours,...) obligatoires dans tout lieu accessible au public.



UN NOUVEL ÉCRAN

Pour faire vivre ce nouveau cinéma, il fallait un projet de qualité, qui offre aux Namurois un cinéma d'Art & Essai ouvert sur le monde, sur la marge, sur la différence. L'équipe des Grignoux, associée au collectif du Grognon, a été choisie, aux termes d'un appel d'offres.

Depuis deux ans, les Grignoux animent le Quai 22, au sein de l'Université de Namur, de leur projet « Caméo Nomade ». Le bilan est plus qu'encourageant : pas loin de 56000 spectateurs payants !

L'équipe d'animation va désormais s'étoffer de projectionnistes, animateurs, secrétaire et personnel d'entretien. Au final, un peu plus de quarante emplois –en intégrant le personnel du Café O- seront créés.

Un cinéma flambant neuf !

Avec ses cinq salles et son équipement numérique à la pointe de la technologie, le Caméo offrira un écran de qualité au cinéma d'auteur. Les soirées – débats, qui font partie de l'ADN des Grignoux, seront bien sûr au rendez-vous du Caméo, de même que le programme scolaire « Écran Large sur Tableau Noir ». Que les amateurs de version originale se réjouissent : si le Caméo propose une programmation choisie selon les critères du cinéma Art & Essai, quelques films grand public se retrouvent parfois dans les grilles de programmation... Mais toujours en V.O. ! Pas de concurrence avec les autres cinémas namurois, donc, mais plutôt une belle complémentarité.

Les festivités d'ouverture

Le week-end d'ouverture permettra à tous les Namurois de visiter l'ensemble de l'infrastructure rénovée.

Dès le 9 mars, c'est rue des Carmes qu'il faudra vous rendre pour voir Keeper de Guillaume Senez, Saint Amour de Benoit Delépine et Gustave Kervern ou encore Les innocentes de Anne Fontaine.



La façade a retrouvé son lustre d'autrefois. Le bâtiment rénové allie avec superbe les lignes de l'Art Déco et les techniques du confort moderne. Gageons que les spectateurs apprécieront comme il se doit cette version améliorée du cinéma de quartier, ancré dans sa ville et ouvert sur le monde.

L'INNOVATION

À NAMUR

LE BRAINSTORMING PERMANENT



Une ville smart se doit d'être intelligente.
Créative ? Oui ! Inventive ? Oui aussi.
Mais pas seulement : à Namur, l'intelligence
se veut innovante !

NINO, 3^E SALON DE L'INNOVATION,

se tiendra les 13 et 14 mars, à l'auditoire
Pedro Arrupe, Université de Namur
tél. 081 24 69 43 - namurinnovation.be



POUBELLES ? INNOVANTES !

Parmi les projets subventionnés par l'Europe, figure celui-ci, qui sera mené à titre expérimental à Salzinnes, rue Henri Lemaître.

De quoi s'agit-il ? Actuellement, le ramassage des poubelles se fait à domicile grâce au passage d'un camion, à jour fixe.

Ce qu'on appelle « poubelle intelligente », c'est la mise en place d'un collecteur, enterré dans le sol, accessible tous les jours. Quand le collecteur est plein, un signal est automatiquement envoyé au service gestionnaire, et le camion ne se déplace que quand c'est nécessaire.

Prenons le cas de Louis, étudiant, qui rentre chez ses parents tous les week-ends. Quand sort-il ses poubelles ? Actuellement, il doit les sortir le vendredi, alors que le camion ne passe que le lundi matin – et il est en infraction. Désormais, il pourra simplement déposer sa poubelle dans le collecteur au coin de la rue, au jour de son choix.

Avantages ? La rue reste propre, le kot de Louis sent bon, et il y a moins de camions – poubelles dans la circulation !

Innover c'est remettre en question les processus, les habitudes, la façon dont les choses fonctionnent pour les améliorer. Entre le brainstorming permanent et la rationalisation, l'innovation permet de réinventer le quotidien avec l'apport des nouvelles technologies. L'objectif ? Améliorer le quotidien de tous, mais aussi, pour les entreprises, se distinguer, être celle qui va apporter le petit plus qui fait la différence, ouvrir de nouveaux marchés et créer de l'emploi.

A l'échelle du territoire namurois, les subsides européens FEDER permettront dans les années à venir de doter notre ville de projets résolument innovants : c'est le Namur Innovative City Lab, déjà abordé dans ces pages à plusieurs reprises.

Parmi les acteurs de ce laboratoire urbain, on retrouve le BEP, le Trakk, Creative Wallonia, le Kikk... Ce sont les mêmes, accompagnés de l'Université de Namur, et de nombreuses entreprises namuroises – souvent de taille modeste mais très créatives – qui impulsent un vent de fraîcheur et d'inventivité dans notre économie.

La Ville de Namur, dans cette dynamique nouvelle, a un rôle à jouer : celui de facilitateur, de créateur de rencontres, de liant, pour que, des bonnes idées, naissent des projets. Si l'invention peut rester inexploitée quand elle est méconnue, une rencontre peut tout changer. C'est sur ce principe que repose Nino, le salon de l'innovation namurois. Et si les éditions passées ont déjà permis de belles collaborations, Nino 2016 promet de belles découvertes.

Les technologies vertes : vacciner les pommes de terre

Sous le label Vertech, Nino accueillera un colloque des technologies vertes, qui fera la part belle aux projets durables. Et ce ne sont pas les techniques innovantes qui manquent !

Vous voulez comprendre le cycle de l'alimentation, du produit au déchet ? Découvrir la culture de salade sans terre, ou la cuisine à base de farine d'insectes ? Apprendre comment le fumier de cheval peut être recyclé en combustible de chauffage ou pourquoi nos vieilles décharges recèlent de véritables trésors de matières précieuses ? Là aussi, Nino a des réponses pour vous !

Le dimanche 13 mars, le 3^e salon de l'innovation aura le plaisir d'accueillir les lauréats des projets Vertech, qui participent au grand concours scientifique international mené à Gembloux au même moment. En effet, les étudiants et chercheurs en sciences ont fait des découvertes particulièrement innovantes ces dernières années. C'est le cas de ce principe de « vaccin pour plantes », qui va protéger les pommes de terre de certaines maladies, comme le mildiou, en utilisant des substances naturelles qui vont stimuler les défenses immunitaires du féculent, comme un yaourt le ferait pour l'humain. Ou encore ces nouvelles techniques qui permettent de faire pousser des pleurottes dans du marc de café qui, sans ce recyclage, finirait simplement à la poubelle.

31 948

C'est le nombre de piétons qui sont passé par la rue de l'Ange le 31 juillet 2015. C'est le record de l'année ! En moyenne, 113 304 piétons passent par là chaque semaine, soit 16 186 par jour.

4 247

En 2015, les écoles communales ont accueilli 4247 écoliers, répartis sur 22 sites. Parmi eux, 2610 étaient en primaire, encadrés par 168 instituteurs, et 1637 étaient en maternelle, pour 109 instituteurs et 10 puéricultrices. À cela, il convient bien sûr d'ajouter les maîtres spéciaux : gymnastique, religion ou morale, psychomotricité, ... Au total, 360 personnes s'occupent des écoliers dans l'enseignement fondamental communal.

22

Depuis leur création à Namur en 2013, la Ville et les Machines du Voisin ont organisé 22 Repair cafés, le plus souvent dans les locaux de la Ravik Boutik. 3.590 personnes ont été accueillies, 1.285 objets confiés aux mains des bénévoles et 727 ont retrouvé une seconde vie! Les Repair Café sont nés au printemps 2009 à Amsterdam. Le premier Repair Café belge a débuté à Bruxelles en septembre 2012. Le premier Repair Café flamand a, quant à lui, débuté le 1er décembre 2012, à Anvers. À Namur, Repair café a ouvert ses portes le 20 avril 2013.

L'organisation des Repair Cafés de Namur est une collaboration entre l'asbl « Les Machines du Voisin », la Ressourcerie Namuroise (Ravik boutique) et la Ville de Namur. Ce projet est pleinement inscrit dans le concept « Namur capitale du Réemploi ». Les Repair Cafés proposent aux citoyens de réparer un objet défectueux, plutôt que de le jeter. Cette démarche fait donc partie intégrante d'une politique de prévention des déchets. En 2016, 6 Repair cafés seront organisés entre janvier et juin, le 3^e samedi du mois.

25

C'est le nombre de Namuroises qui ont plus de 100 ans... Tandis qu'il n'y a qu'un, et un seul, homme centenaire à Namur. Voilà des chiffres qui confirment ce que l'on savait déjà : bien qu'il naisse plus de garçons que de filles, les femmes vivent plus longtemps. Ainsi, au 1er janvier 2016 vivent à Namur 5988 enfants entre 0 et 5 ans, dont 51% sont des garçons. Ils sont 7554 entre 20 et 25 ans, en proportion quasi égale. La courbe s'inverse entre 45 et 50 ans : 3565 femmes pour 3316 hommes. On peut donc dire que de 0 à 45 ans, le rapport est de 104 hommes pour 100 femmes, et au-delà de 45 ans, il est de 81 hommes pour 100 femmes ! De façon générale, la population namuroise est composée de 57 564 femmes et de 53 444 hommes. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 25-30 ans.

113

Les services de la voirie ont encore bien travaillé en 2015 : ils ont refait pas moins de 113 rues dont 47 sont des voiries de transit (34 principales et 13 secondaires.) Les travaux menés correspondent à la surface de 50 terrains de foot, répartis comme suit :

- 230.000 m² d'enduisage
- 80.000 m² de raclage/pose
- 17.500 m² de réfection

Le pourcentage de voiries communales entretenues est passé de 35 % (2014) à 39 % (2015). Cela représente 52 voiries sauvées en 2015. L'objectif est d'atteindre au minimum 55 % de voiries entretenues en 2018 et 87 % en 2026.



EN CHIFFRES

1 069 572

C'est le montant qu'ont rapporté en 2014 les entrées aux piscines communales. Cela ne signifie pas pour autant que la Ville fait du bénéfice avec ses piscines : les coûts d'entretien restent largement supérieurs, avec une moyenne de 600 000 euros par piscine. Les trois piscines namuroises sont accessibles à tous. Elles sont largement fréquentées par les écoles – tous réseaux confondus – et les clubs sportifs. C'est la plus grosse rentrée financière de la Ville en terme de recettes de prestation (liée à un service rendu). En 2016, les piscines de Saint-Servais puis de Salzinnes seront rénovées.



CHAMBRES AVEC VUES

PLUS DE 400 ARTISTES S'EXPOSENT !

C'est reparti pour une nouvelle édition de **Chambres avec Vues**, les 12-13 et 19-20 mars prochains. Durant deux week-ends, plus de 400 artistes vont investir quelque 200 lieux d'exposition sur tout le territoire namurois, de Gelbressée à Malonne en passant par Saint-Servais, Wépion, Temploux et le centre-ville. Plus qu'un simple parcours artistique, **Chambres avec Vues** est devenu au fil des éditions un événement culturel majeur, qui mobilise des milliers de citoyens, artistes, hôtes et visiteurs, et crée une formidable effervescence dans la région namuroise à l'entame du printemps.

Peintres, photographes, sculpteurs, graveurs, stylistes, designers, céramistes, infographistes, illustrateurs, vidéastes, graffeurs... À l'occasion de **Chambres avec Vues**, ils vont pouvoir montrer leurs talents en exposant, seuls ou au sein d'un collectif, chez des particuliers ou dans des lieux plus décalés : hangars, boutiques, librairies, garages, péniches, jardins, écoles, tours... Des églises et chapelles ouvriront également leurs portes à la création, permettant à l'événement de s'inscrire dans l'Année patrimoniale 2016 dédiée aux édifices religieux et philosophiques.

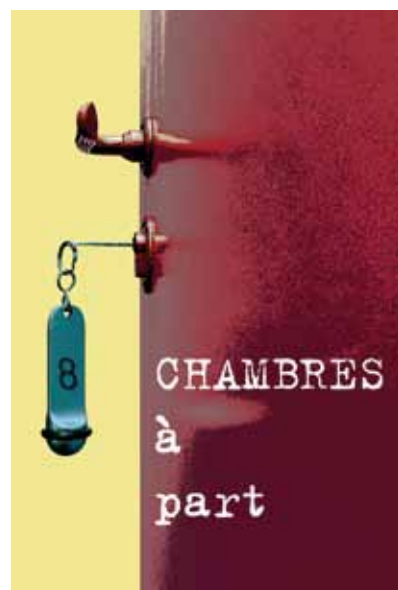
Organisé par le Service de la Culture dans le cadre de Namur Confluent Culture, le parcours **Chambres avec Vues** a pour but de promouvoir la création artistique contemporaine en valorisant aussi bien les plasticiens confirmés que les artistes en devenir, les arts numériques que la céramique. Depuis 2010, année de la toute première biennale, c'est l'occasion pour la Ville de rendre l'art accessible au plus grand nombre en misant sur la proximité, la diversité et la gratuité des expositions.

Au fil des éditions, **Chambres avec Vues** mobilise de plus en plus d'artistes et d'hôtes, il s'inscrit ainsi dans une dynamique culturelle et festive. Les deux week-ends sont en effet jalonnés de performances, d'animations et d'ateliers ouverts au public. Le samedi, de nombreux artistes joueront les prolongations en soirée (jusqu'à 22h) et certains proposeront même des petits concerts, mêlant ainsi les notes de musique aux touches de couleur.

Quartier général de **Chambres avec Vues**, la Galerie du Beffroi accueillera, du 12 au 20 mars, l'exposition **Chambres à part** conçue par le collectif «Comme un week-end à la mer». D'une chambre à l'autre, d'une installation vidéo à des œuvres BD et 3D, vous découvrirez l'univers artistique, voire même l'intimité, de huit artistes en connivence, qui se revendiquent libres dans leur geste et leur discipline.

DES CONCEPTS ORIGINAUX

Pour cette 4^e édition, de nombreux artistes et collectifs ont imaginé un



concept original pour interpeller, susciter la curiosité et le partage avec les visiteurs : déclinaison de malles et installations évolutives dans les entrepôts Lock'O à Saint-Servais, construction de boîtes au presbytère de l'église Saint-Joseph, expo troc aux P'tits Riens, création de sons et de sculptures à Jambes, photos argentiques à la carte dans une librairie gourmande à Namur...

Le street art profitera aussi de ce parcours pour s'exprimer, parfois en direct, dans des lieux aussi divers que la Marlagne, les entrepôts Lock'O et Hang'Art, la cour Saint-Loup, une boutique vintage ou encore la chapelle des Bateliers. Le futur pôle muséal de la rue Saintraint accueillera également les œuvres réalisées par les réfugiés lors des ateliers artistiques organisés au centre de la Croix-Rouge, à Belgrade. C'est ça aussi, **Chambres avec Vues**. Une ouverture sur le monde par le prisme de l'art, un regard sans œillères sur le travail des artistes, d'où qu'ils viennent.

CHAMBRES AVEC VUES 2016, C'EST...

... Plus de 400 créateurs toutes disciplines confondues : peinture, sculpture, illustration, gravure, design, graffiti, céramique, stylisme, aquarelle, photographie, vidéo, art numérique, papier mâché, reliure, art textile, création de bijoux, calligraphie...

... Plus de 200 lieux d'exposition dans toute la commune : à Namur (Centre-ville, Bomel, Citadelle, La Plante) et dans 19 anciennes communes.

... Des lieux d'exposition divers et variés : habitations, ateliers, entrepôts, écoles, églises, cafés, chapelles, galeries, tours, bateaux, musée, brasserie, boutiques de mode, cours, jardins, écoles, auberge de jeunesse...

... Des performances (art painting, showcases), des concerts, des contes, des ateliers...

... Des animations pour enfants notamment à la Galerie du Beffroi, les dimanches 13 et 20 mars ainsi que le mercredi 19 mars de 13h à 17h avec visite commentée de l'exposition.

(V.S)



CHAMBRES AVEC VUES

les 12-13 et 19-20 mars
de 11h à 19h.

Nocturne jusqu'à 22h les
samedis 12 et 19 mars dans de
nombreux lieux d'exposition.

Service de la Culture
tél : 081 24 63 30.

www.ville.namur.be

www.facebook.com/chambre-savecviewsnamur



CATALOGUES

DISPONIBLES SUR LES LIEUX
D'EXPOSITION ET

à la **Galerie du Beffroi**

rue du Beffroi 13, ouverte
les 12-13, 19-20 mars
de 11h à 19h et
du 15 au 18 mars de 11h à 18h.

au **Musée archéologique**

Halle al'chair, rue du Pont, 21
ouvert du mardi au dimanche
de 10h à 17h.
tél : 081 23 16 31

au **Centre Info de la Gare**

place de la Station
ouvert 7 jours sur 7 de 9h30 à 18h.
tél : 081 24 64 49

LA RUE GRANDGAGNAGE

La notoriété est fragile et souvent éphémère. S'il est un personnage propre à illustrer ce constat, c'est bien Joseph Grandgagnage (1797 – 1877). Combien de nos concitoyens connaissent encore ce juriste qui eut pourtant le rare privilège de voir de son vivant une rue baptisée de son nom ?

C'est en effet le 7 février 1868, neuf ans avant sa mort, que le Conseil communal décida d'appeler « rue Grandgagnage », à l'occasion de son prolongement jusqu'à la rue de l'Arsenal, une impasse s'ouvrant dans le front sud de la rue de Bruxelles et qui portait jusque-là le nom de « rue des Nobles » (à l'origine « Cul-de-Sac des Nobles ». Honni soit qui mal y pense ...). Il s'agissait là d'une artère relativement récente puisque fruit d'un lotissement opéré au milieu du 18^{ème} siècle seulement dans un secteur encore fort aéré de l'agglomération. L'architecte Pétaux, en véritable précurseur de nos promoteurs immobiliers actuels, en fut la cheville ouvrière et, sans doute, un des principaux bénéficiaires.

Mais revenons à notre « héros » : Joseph Grandgagnage naquit à Namur en 1797 et fit de solides études de Droit à Paris puis à Liège. C'est dans cette ville qu'il accomplira l'essentiel de sa carrière professionnelle, qu'il y terminera comme Premier Président de la Cour d'appel. Il sera admis à l'éméritat en 1869.

Mais sa renommée lui vient surtout d'une abondante production littéraire, bien oubliée aujourd'hui. Dans ce domaine, son œuvre majeure fut certainement les *Voyages et aventures de Monsieur Alfred Nicolas au royaume de Belgique*, dont le premier volume (il y en aura neuf) paraît en 1839. Leur héros est une sorte d'Uylenspiegel wallon, dont les péripéties sont surtout prétextes à combiner traits d'humour, réflexions philosophiques et descriptions touristiques. Dans la même veine, il multiplie les Wallonnades, où il célèbre les sites historiques du pays dans une langue devenue malheureusement presque illisible. C'est d'ailleurs par une *Wallonnade* consacrée au *Désert de Marlagne* qu'il inaugure en 1849 la série des *Annales de la Société archéologique* de Namur. Il y déplore le saccage et la dispersion des témoignages du passé, dispense encouragements et conseils en vue de leur conservation et prône la création d'un Musée. En cela, il est bien caractéristique d'une génération d'intellectuels : l'indépendance est toute neuve



et l'exaltation patriotique ambiante nourrit un fort mouvement d'intérêt pour le passé. Bref, le pays se cherche des racines.

Mais Grandgagnage ne se contente pas de pérorer ou de fulminer. Il agit. Le 3 avril 1855, il offre à la Société archéologique la somme de 2.000 francs, considérable pour l'époque, afin de lui permettre de procéder aux premiers travaux d'aménagement de la Halle al' Chair en Musée archéologique. La Société, reconnaissante, fera placer au fronton de la porte d'entrée du deuxième étage du bâtiment une inscription

commémorant sa générosité. Plus tard, il lèguera ses collections à la Ville, à destination du même Musée. Grandgagnage était certes un polygraphe, un touche-à-tout, voire un « original », qui signait GGGG. Il s'était fait construire à Embourg, dans la périphérie de Liège, une maison de campagne qu'un de ses amis qualifiait de « wallonnade en pierre » et témoignait, dans sa manière d'être, d'une indépendance qui se remarquait parfois jusque dans sa toilette (E. Del Marmol).

Mais il serait aussi, d'après l'Institut Destrée, le père du mot « Wallonie » qu'il utilise par deux fois dans un texte de 1844 paru dans la Revue de Liège.

Rien que cela devrait lui valoir d'échapper à l'oubli.

Jean-Louis Antoine

● Joseph Grandgagnage en majesté.
(Musée des Arts décoratifs de Namur, collection
Ville de Namur, photo Th. Oger)

LA CONFLUENCE :

UN SITE, CINQ PROJETS

Parmi les grands projets namurois, la pointe du Grognon sera le réaménagement le plus conséquent des cinq années à venir. Cinq projets d'ampleur et un concours d'architecture redessineront la Confluence de demain.

Le 18 janvier dernier, la Ville organisait une grande séance d'information ouverte à tous sur l'avenir de la confluence. Pour rappel, cinq projets seront développés : un parking souterrain, un port numérique, une passerelle sur la Meuse, le réaménagement des voiries, et l'esplanade piétonne. Ils s'articulent pour incarner la vision d'ensemble de la Ville pour ce lieu stratégique.

Hormis le parking, puisqu'il sera générateur de profit, ces grands chantiers sont financés par les Fonds européens FEDER. C'est une des motivations à une mise en œuvre rapide : les fonds sont alloués pour la période 2015-2020, toutes les dépenses devront être engagées dans cet intervalle. Un des premiers chantiers commence dans les mois qui viennent : le réaménagement des voiries.

Le réaménagement des voiries

Pour permettre le dégagement de l'esplanade piétonne sur la pointe du Grognon, il faut au préalable réorganiser la circulation, depuis le Parlement Wallon jusqu'au Pont de France.

Le projet prévoit que les véhicules devront longer le Saint-Gilles pour arriver sur un rond-point leur permettant soit de poursuivre vers le pont du Musée, vers Salzennes ou vers la rue Notre Dame, soit- nouveauté- de longer la Sambre vers le Pont de France, comme l'indique le schéma ci-dessous.

En octobre 2015, un projet initial a été soumis à une première enquête publique. C'était l'occasion pour les citoyens et usagers de formuler leurs remarques. 25 réclamations ont été introduites, le plus souvent très pertinentes. Elles ont été prises en compte par la Région, gestionnaire de la voirie, pour affiner le projet, approuvé par le Collège communal fin janvier. Parmi les modifications, signalons un rond-point moins large, et un accès amélioré au futur parking. Ce projet retravaillé est à nouveau soumis à une enquête publique qui débutera dans les semaines qui viennent. *

Les travaux commenceront, à la fin de l'été, avec, en premier lieu, le déplacement des impétrants (eau, gaz, électricité, réseau de téléphonie et internet) suivi, dès le printemps 2017, d'une période de fouilles archéologiques dans le cadre des travaux du parking. Les fouilles, les travaux du parking et ceux de la voirie seront phasés et coordonnés de manière à réduire au maximum les délais, tout en maintenant en permanence la circulation sur le Grognon.

* Les dates de cette enquête ne sont pas connues au moment de mettre sous presse. Elles seront communiquées sur le site internet de la Ville et dans la presse.

MAIS AUSSI...

Le concours d'architecture

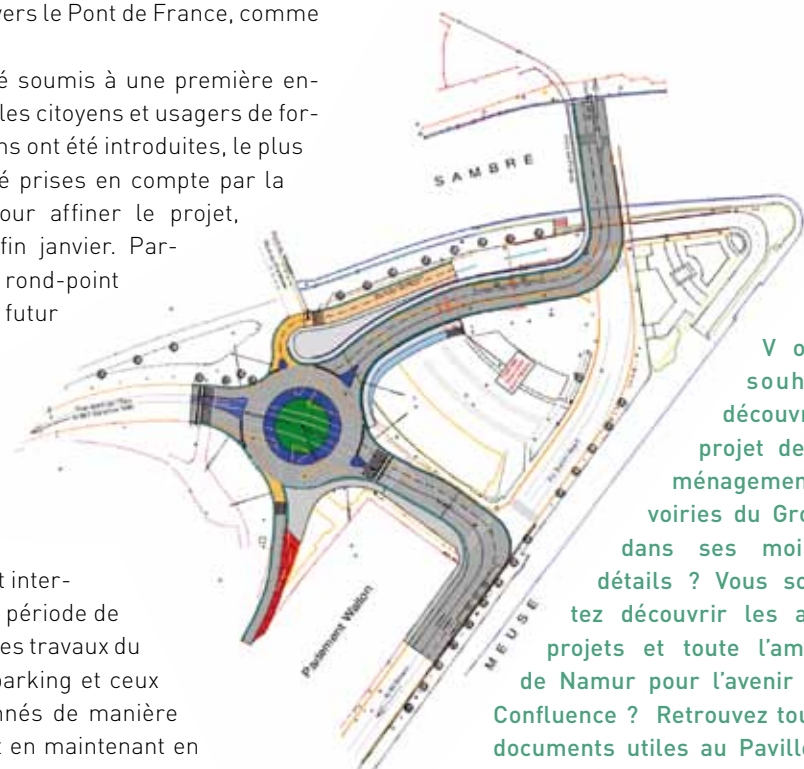
Neuf experts constituent le jury du concours d'architecture lancé par la Ville pour concevoir les projets du port numérique et de l'esplanade-agera.

Ils se sont déjà mis au travail pour sélectionner, parmi les candidats potentiels, les 5 consortiums les plus à même de proposer un « geste architectural fort » pour une Confluence résolument numérique et contemporaine.

+ d'infos dans le prochain Namur Magazine.

La passerelle

Autre élément d'importance de la Confluence, la passerelle cyclo-piétonne qui reliera Jambes à Namur est actuellement soumise à l'enquête publique, et ce jusqu'au 24 février. Vous souhaitez émettre des remarques, des suggestions quant à ce projet ? Les informations sont consultables notamment sur le site de la Ville en suivant le chemin > Administration > Enquêtes publiques > Permis d'Urbanisme.



Vous souhaitez découvrir le projet de réaménagement des voiries du Grognon dans ses moindres détails ? Vous souhaitez découvrir les autres projets et toute l'ambition de Namur pour l'avenir de la Confluence ? Retrouvez tous les documents utiles au Pavillon de l'Aménagement Urbain, ou sur le site www.pavillon-namur.be.

TRAVAUX EN COURS



SUR LES ROUTES

Les chantiers renseignés ici sont réalisés en fonction de divers facteurs dont les aléas de la météo et les travaux liés aux impétrants (gaz, électricité, eau...) Il se peut donc qu'il y ait quelques variations entre le moment où cette liste est établie et le calendrier effectif de mise en œuvre des travaux.

D'autres travaux d'entretien et de réparation ponctuels viennent compléter cette liste non exhaustive.

CHANTIERS EN COURS

Chantier du Service Public de Wallonie

Namur : square Léopold (adaptation de la voirie - phase 1)

Chantiers de réfection et aménagements divers

Namur : Quartier des Célestines, rue de l'Étoile et du Lombard (voirie et trottoirs)

Avenue Golenvaux (voirie et trottoirs)

Wierde : rue de Herdal (réfection de la voirie et création d'un égout)

Amélioration du réseau d'évacuation des eaux usées et/ou pluviales

Boninne : Bois de Lahaut (travaux d'amélioration de l'évacuation des eaux de surface)

Flawinne : rue Fernand Marchand (création d'un aqueduc et réfection de la chaussée)

Jambes : Parc Astrid (restauration du chenal d'alimentation en eau)

Namur : halage de Sambre au pied de la rue Antoine Woitrin (démontage parement mur soutènement)

Wépion : Chemin du Beau Vallon et du Gros Sous (drainage du fossé et amélioration de l'écoulement des eaux)

Curage et inspections par caméra des égouts, chemisage de tronçons d'égouts et mise à niveau de trappillons de chambres de visite dans diverses rues du grand Namur

Travaux d'égouttage (INASEP)

Collecteur du Landoir

Malonne : rues Fonds de Malonne, d'Inseveau, et alentours (mise en place d'un collecteur des eaux usées et travaux de voiries)

Collecteur de Wépion

Wépion : Chaussée de Dinant et alentours (pose du collecteur, stations de pompage et travaux de voiries - Fin estimée : mai 2016)

Collecteur du Frizet

Daussoulx, Gelbressée, Vedrin et Saint-Servais : dans diverses rues, ouvrages annexes à la pose du collecteur

CHANTIERS À VENIR

Chantier du Service Public de Wallonie

Namur : parking SNCB derrière la gare - création du by-pass + rond-point

Namur : rue bord de l'eau (entretien de la chaussée)

La Plante - Wépion : chaussée de Dinant (entretien de la chaussée)

Jambes : rue de Dave, entre rue de Francquen et le passage à niveau de Velaine (réfection de la chaussée + trottoirs)

TRAVAUX LIÉS AUX IMPÉTRANTS

Chantiers en cours

Belgrade : Rue du Danube (extension réseau)

Bouge : rue Charles bouvier (pose de gaines et/ou câbles)

Erpent : rue du Grand Tige (alimentation en eau) - Chant des oiseaux et Allée des Fauvettes, des Roitelets, des Alouettes (renouvellement de conduites)

Chaussée de Marche (pose de gaines et/ou câbles)

Jambes : chaussée de Liège (pose de gaines et/ou câbles) - Rue de Francken, rue Mottiaux (aménagement réseau) - Avenue du Parc d'Amée, Rue de l'Emprunt (remplacement conduites gaz)

Namur : chemin de la Caracole (pose de gaines et/ou câbles) - Quai des Joghiers (rénovation protection cathodique)

Suarlée : Chaussée de Nivelles (pose de gaines et/ou câbles)

Wierde : Rue du Perseau (pose de gaines et/ou câbles)

Rhisnes : Rue de Néverlée (pose de gaines et/ou câbles)

CHANTIERS À VENIR

Beez : rue des Pierres Blanches (aménagement réseau)

Erpent : rue Erpent-Val

Jambes : École du Génie (pose de gaines et/ou câbles) - Rue Baron de Lhonneux (remplacement des conduites de gaz) - Rues de l'Herbage, du Trèfle, de l'Épeautre, aux Plantains, l'Avoine (pose de gaines et/ou câbles)

Rues des Bluets, Kefer, Coquelicots (remplacement conduites gaz)

Malonne : chaussée de Charleroi (pose de gaines et/ou câbles)

Namur : avenue des Champs Elysées, avenue Albert 1^{er}, rues Rogier, du Wisconsin, Gaillot, Lucien Namèche (renouvellement de conduites)

Avenue des Croix du Feu (aménagement du réseau) - Rue Pépin (remplacement conduites gaz) - Rue de Fer (remplacement gaz et électricité) - Route Merveilleuse (pose de gaines et/ou câbles)

Wépion : Fonds des Chênes - Route des Forts (pose de gaines et/ou câbles aériens)

DU CÔTÉ DES VÉLOS ET DES PIÉTONS

En cours

Fourniture et pose signalisation directionnelle pour cyclistes dans diverses rues du grand Namur

À venir

Saint-Servais/Namur : place d'Hastedon, rue Salzennes les Moulins, quai de l'Écluse (amélioration du cheminement cyclo-piéton)

